



concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité
Saint-Joseph-de-Coleraine

Scrutin du
2023 02 12
année mois jour

Je, Bernard Caouette, avise les :
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page _____ de _____

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
✓		88, Ave Saint-Patrick, Saint-Joseph-de-Coleraine	De 1 à 5
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation
* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

{	BVI	<input type="checkbox"/> 8 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		à		heure minute	à		heure minute
		<input type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		à		heure minute	à		heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		à		heure minute	à		heure minute
{	BVA	<input checked="" type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin le	2023 02 05	année mois jour	de	12 h	à	20 h	heure minute	à		heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le		année mois jour	de		à		heure minute	à		heure minute

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2023 01 18
année mois jour